



Le vingt décembre deux mille vingt-trois, à 18 h 30 heures, Salle René Cassan en mairie, s'est tenue la séance du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation : 14 décembre 2023

Date de publication : 21 décembre 2023

Présents :

ASTIER Stéphanie	BERROKIA Raouti	CHARBONNEL Cédric
DERAI Alexandra	DIDIER Renaud	DUBOIS-LAMBERT Sandrine
DUCROT François	GRAELL Ludivine	LIBES Pierre
LIGORA Gérard	POHL Catherine	ROVIRA Louis
SFARA Laetitia	TORTAJADE Céline	

Nombre de conseillers municipaux	19
Membres en exercice	19
Membres présents	14
Pouvoirs	4
Suffrages exprimés	18
Vote « Pour »	18
Vote « Contre »	0
Abstentions	0

Pouvoirs

BREYSSE Clarisse à ROVIRA Louis
 FERRY Armelle à CHARBONNEL Cédric
 FOUTIEAU Patrice à ASTIER Stéphanie
 PECQUEUR Fabrice à POHL Catherine

Absents excusés

MONTI Radoslava

L'ordre du jour porte sur les points suivants :

Monsieur le maire désigne une secrétaire de séance : Mme Catherine POHL.

L'ordre du jour porte sur les points suivants :

01	/20.12.2023	Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023
02	/20.12.2023	Autorisation engagement dépenses investissement
03	/20.12.2023	Tarif Régie Unique 2024
04	/20.12.2023	Choix prestataire marché entretien espaces verts 2024
05	/20.12.2023	Avenant n° 06 à la concession d'aménagement de la ZAC des Roselières
06	/20.12.2023	Décision modificative n° 02
07	/20.12.2023	Demande de subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL -1 classe élémentaire et 1 classe maternelle
08	/20.12.2023	Demande de subvention DETR 2024 -1 classe élémentaire et 1 classe maternelle
		Questions diverses :

1. 20.12.2023 Approbation du procès-verbal des séances du 29 novembre 2023

Nombre de voix POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. 20.12.2023 Autorisation engagement dépenses investissement

Monsieur le Maire rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à engager, et à payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil, à l'unanimité, accepte la proposition qui lui est faite

Nombre de voix POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. 20.12.2023 Tarifs 2024 – Régie Communale VALERGUES R29101

Monsieur le Maire rappelle qu'une régie de recettes a été créée par arrêté n° 2023-10-250 du 08/12/2023 ; Il propose à l'assemblée la grille des tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 figurant sur l'annexe ci-jointe.



PROCES-VERBAL DU 20 DECEMBRE 2023

Commune de VALERGUES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le sujet. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs présentés.

Nombre de voix POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. 20.12.2023 Choix du prestataire marché entretien espaces verts 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour l'entretien des espaces verts le 30/11/2023. Une publication a été faite sur le site internet et sur le site « Achatpublic.com ».

Une offre a été déposée : REGIE EMPLOIS SERVICES DU PAYS DE LUNEL 43 529 €

(non assujéti à la TVA et impôts commerciaux)

La commission MAPA réunie le 20/12/2023 a validé l'offre de l'entreprise REGIE EMPLOIS SERVICES DU PAYS DE LUNEL pour la somme de 43 529 € TTC qui se décompose en :

- Entretien annuel des espaces verts 35 809 €
- Entretien annuel du Jardin des Cigales 7 720 €

Monsieur le Maire propose de valider le choix de la commission MAPA et de retenir la proposition de l'entreprise REGIE EMPLOIS SERVICES DU PAYS DE LUNEL selon les montants détaillés ci-dessus.

Le conseil, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, valide la proposition qui lui est faite et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Nombre de voix POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. 20.12.2023 Avenant n° 6 à la concession d'aménagement de la ZAC des Roselières

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 13 mars 2013 le Conseil Municipal de la Ville de Valergues a approuvé le dossier de création de la ZAC des ROSELIERES.

Par délibération en date du 28 juillet 2014, le Conseil Municipal de la Ville de Valergues a désigné la Société Publique Locale L'Or Aménagement en qualité de Concessionnaire d'aménagement et lui a confié, en application des dispositions des articles L. 300-4 al.1 et 2, L. 300-5 et L. 327-1 du code de l'urbanisme, les tâches nécessaires à la réalisation de cette opération d'aménagement dans le cadre d'une concession d'aménagement.

La concession d'aménagement a été signée et notifiée à l'aménageur le 6 août 2014.

Celle-ci a fait l'objet de cinq avenants successifs :

- Avenant n° 1, approuvé par délibération du 19 octobre 2016, prolongeant la durée de la concession et adaptant les modalités d'imputation des charges de l'aménageur,
- Avenant n°2, approuvé par délibération en date du 23 novembre 2016, lié à l'ajout d'une mission complémentaire d'accompagnement administratif,
- Avenant n°3 approuvé par délibération du 1^{er} juillet 2020 relatif à la participation de la ZAC aux travaux de sécurisation de l'accès et de modification de la RD 105 (route de Lansargues) pour la portion située en entrée sud de la commune depuis le canal BRL jusqu'à l'entrée de la ZAC, inscrits aux programmes des équipements publics.
- Avenant n°4, approuvé par délibération du 3 juin 2021 ayant pour objet d'inscrire au bilan de l'opération une avance sur boni d'un montant de 250 000 € à verser avant le 31 décembre 2021.
- Avenant n°5 approuvé par délibération du 23 novembre 2022 ayant pour objet d'inscrire au bilan de l'opération un deuxième acompte d'avance sur boni d'un montant de 500 000 € à verser en mars 2023

Suite à la présentation du dernier CRAC 2022 et compte tenu de l'état d'avancement de l'opération qui arrive à sa fin avec l'ensemble des recettes achevées fin 2022 et dont une majorité des aléas prévus est d'ores-et-déjà résorbés, la commune et l'aménageur sont convenues d'inscrire au bilan de l'opération une nouvelle avance sur boni tel qu'il résultera du solde d'exploitation.

Cette avance sur le résultat, d'un montant de 400 000 €, pourra être versée à la commune au plus tard le 31/03/2024.

Elle doit néanmoins donner lieu à la formalisation préalable d'un avenant. Il est donc devenu nécessaire de conclure un avenant n°6 au traité de concession de la ZAC des ROSELIERES.

Monsieur le Maire propose de valider cet avenant n°6,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L300-4 et L300-5

Vu la Loi n°2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales,

Vu la délibération du 13 mars 2013 approuvant le dossier de création de la ZAC des Roselières,

Vu la délibération du 28 juillet 2014 approuvant la concession d'aménagement relative à la ZAC des Roselières conclue entre la commune de Valergues et la SPL L'Or Aménagement.

Vu la concession d'aménagement relative à l'opération de la ZAC des Roselières signée en date du 6 août 2014 et ses avenants n°1, 2, 3, 4 et 5



PROCES-VERBAL DU 20 DECEMBRE 2023

Commune de VALERGUES

Vu la délibération du 20 décembre 2018 approuvant le dossier de réalisation ainsi que le programme des équipements publics de la ZAC des ROSELIERES.

Vu le projet d'avenant n°6 à la concession d'aménagement de la ZAC des Roselières,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve la passation d'un avenant n°6 à la concession d'aménagement de la ZAC des Roselières et autorise M. le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer ledit avenant.

Nombre de voix POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6. 20.12.2023 Décision modificative n°02

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2023 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2023 :

a) FONCTIONNEMENT :

COMPTES DEPENSES FONCTIONNEMENT

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
D	F	67	678	Autres charges exceptionnelles	- 2 000.00 €
D	F	67	6745	Subventions aux personnes de droit privé	3 500.00 €
				TOTAL	1 500.00 €

COMPTES RECETTES FONCTIONNEMENT

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
R	F	013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	1 500.00 €
				TOTAL	1 500.00 €

b) INVESTISSEMENT :

COMPTES DEPENSES INVESTISSEMENT

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
D	I	041	2312	Agencements et aménagements de terrains	105 902.44 €
				TOTAL	105 902.44 €

COMPTES RECETTES INVESTISSEMENT

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
R	I	041	2031	Frais d'études	105 902.44 €
				TOTAL	105 902.44 €

Nombre de voix POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7. 20.12.2023 Demande de subvention au Conseil Départemental /Création d'une classe élémentaire et d'une classe maternelle

Monsieur le Maire adjoint expose que le groupe scolaire de Valergues compte aujourd'hui 4 classes à l'école maternelle et 6 classes en élémentaire. Ces 10 classes accueillent 87 enfants de maternelle et 150 enfants en élémentaire pour l'année 2023-2024.

La commune connaît ces dernières années une augmentation du nombre d'enfants scolarisés. En effet, cette augmentation est liée en partie à la création d'une ZAC de 120 logements et l'attractivité de Valergues est toujours importante surtout pour des familles. Une 4^{ème} classe de maternelle a été ouverte à la rentrée 2022/2023.



PROCES-VERBAL DU 20 DECEMBRE 2023

Commune de VALERGUES

Ainsi, au vu des effectifs estimés (nouveaux arrivants et naissances), il est nécessaire de prévoir la création d'une classe supplémentaire en maternelle ainsi que des sanitaires et une salle dortoir et la création d'une classe supplémentaire en élémentaire.

Il est proposé de déposer une demande de financement auprès du Conseil Départemental pour ce projet de création d'une classe supplémentaire en maternelle et une classe supplémentaire en élémentaire.

Le montant global du projet s'élève à 552 200 € HT.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

✓ Conseil Départemental de l'Hérault.....	30 %.....	165 660 €
✓ Etat / DETR 2024	50 %.....	276 100 €
✓ Autofinancement communal	20 %.....	110 440 €
Coût total d'objectif.....	100%	552 200€

Une demande de subvention sera également faite auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024. La commune financera le projet à hauteur de 20 %.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil, à l'unanimité, décide d'arrêter le projet de création d'une classe supplémentaire en maternelle et une classe supplémentaire en élémentaire, d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la collectivité territoriale toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de voix POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8. 20.12.2023 Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2024 /Création d'une classe élémentaire et d'une classe maternelle

Monsieur le Maire adjoint expose que le groupe scolaire de Valergues compte aujourd'hui 4 classes à l'école maternelle et 6 classes en élémentaire. Ces 10 classes accueillent 87 enfants de maternelle et 150 enfants en élémentaire pour l'année 2023-2024.

La commune connaît ces dernières années une augmentation du nombre d'enfants scolarisés. En effet, cette augmentation est liée en partie à la création d'une ZAC de 120 logements et l'attractivité de Valergues est toujours importante surtout pour des familles. Une 4^{ème} classe de maternelle a été ouverte à la rentrée 2022/2023.

Ainsi, au vu des effectifs estimés (nouveaux arrivants et naissances), il est nécessaire de prévoir la création d'une classe supplémentaire en maternelle ainsi que des sanitaires et une salle dortoir et la création d'une classe supplémentaire en élémentaire.

Il est proposé de déposer une demande de financement auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024 pour ce projet de création d'une classe supplémentaire en maternelle et une classe supplémentaire en élémentaire.

Le montant global du projet s'élève à 552 200 € HT.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

✓ Etat / DETR 2024	50 %.....	276 100 €
✓ Conseil Départemental de l'Hérault.....	30 %.....	165 660 €
✓ Autofinancement communal	20 %.....	110 440 €
Coût total d'objectif.....	100%	552 200€

Une demande de subvention sera également faite auprès du Conseil Départemental. La commune financera le projet à hauteur de 20 %.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil, à l'unanimité, décide d'arrêter le projet de création d'une classe supplémentaire en maternelle et une classe supplémentaire en élémentaire, d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus et de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la collectivité territoriale toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de voix POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pas de questions diverses. L'ordre du jour étant épuisé le Maire déclare la séance levée à 20 h 00.

Le Secrétaire de séance, Catherine POHL

Le Maire, Gérard LIGORA

PJ : 1 annexe : tarifs 2024 - Régie R29101



TARIFS - "REGIE COMMUNALE VALERGUES R 29101"		Tarifs 2024			
		Date d'effet	Montant		
-I- DROITS DE PLACE	MARCHES, TERRASSES et AUTRES EMPLACEMENTS				
	Marché - l'emplacement de 4 m linéaire	1-janv-24	10,00		
	Emplacement Entre Vignes et Garrigues	1-janv-24	50,00		
	Emplacement Printemps des Artistes / Photovores	1-janv-24	10,00		
	Emplacement vide-greniers	1-janv-24	5,00		
	FORAINS				
	Catégorie A : gros métiers (grand huit, karting, scooter, chenille, avion et similaire)	1-janv-24	110,00		
	Catégorie B : métiers moyens (manège enfantin, mini-karting, mini-scooter, kiosque et jeux ronds, jeux vidéos)	1-janv-24	65,00		
	Catégorie C : baraques (tir, confiserie, loterie, bulldozer, jeux d'adresse, pêche aux canards) - Forfait 3 jours	1-janv-24	35,00		
	Catégorie D : entrées (baraque de lutte et de danse, musée, mur de la mort, boîte à rire, train fantôme, palais des glaces et similaire)	1-janv-24	200,00		
	CIRQUES - MARIONNETTES				
	Marionnettes - Forfait journée	1-janv-24	10,00		
	Caution Marionnettes	1-janv-24	100,00		
	Petit Cirque (animaux interdits) - Forfait journée	1-janv-24	10,00		
	Caution Cirque	1-janv-24	100,00		
	PLACES SPECTACLES				
	Séance de cinéma	1-janv-24	5,00		
	Séance Théâtre	1-janv-24	5,00		
	PASS Théâtre	1-janv-24	8,00		
	Soirée Spectacle	1-janv-24	10,00		
	Soirée Spectacle	1-janv-24	15,00		
	-II- LOCATIONS	SALLES COMMUNALES			
		SALLE LE HANGAR			
		CONDITIONS POUR LES VALERGUOIS			
		1- Location 1 soirée (week-end)			
		Caution	1-janv-24	450,00	
		Arrhes	1-janv-24	50,00	
		Prestation	1-janv-24	350,00	
2- Location Week-end					
Caution		1-janv-24	450,00		
Arrhes		1-janv-24	50,00		
Prestation		1-janv-24	500,00		
CONDITIONS POUR LES NON RESIDENTS A VALERGUES					
1- Location 1 soirée (week end)					
Caution		1-janv-24	750,00		
Prestation		1-janv-24	650,00		
2- Location Week-end					
Caution		1-janv-24	750,00		
Arrhes		1-janv-24	100,00		
Prestation		1-janv-24	800,00		
LOCATION DE MATERIEL (hors associations)					
- Caution	1-janv-24	100,00			
- 1 table + 2 bancs	1-janv-24	5,00			
- Le lot de 10 chaises ou 2 bancs	1-janv-24	5,00			
-III- DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	Fourniture d'une liste électorale sur papier (1e cent)	1-janv-24	10,00		
	Fourniture d'une liste électorale sur support informatique fourni (1e cent)	1-janv-24	5,00		
	Extrait de matrice cadastrale	1-janv-24	2,00		
	Frais de photocopies Noir et Blanc (l'unité en format A4)	1-janv-24	0,15		
	Frais de photocopies Noir et Blanc (l'unité en format A3)	1-janv-24	0,30		
	Frais de photocopies Couleur (l'unité en format A4)	1-janv-24	0,30		
	Frais de photocopies Couleur (l'unité en format A3)	1-janv-24	0,40		
-IV- DIVERS	DIVERS				
	Repas festif assis	1-janv-24	10,00		
	Repas festif assis	1-janv-24	12,00		
	Repas festif assis	1-janv-24	15,00		
	Repas festif assis	1-janv-24	20,00		
	Eco cup	1-janv-24	1,00		
	Boisson cannette 33 cl	1-janv-24	2,00		
	Bouteille eau 25 cl	1-janv-24	1,00		
	Verre vin 20 cl	1-janv-24	1,50		
	Bouteille vin 75 cl	1-janv-24	10,00		
	Boisson alcoolisée de - de 17 % alcool 5cl	1-janv-24	2,50		
	Bière pression 25 cl	1-janv-24	2,50		
	Bière spéciale 25 cl	1-janv-24	3,00		
	Verre sérigraphié	1-janv-24	5,00		
	Livres relatant histoire de Valergues	1-janv-24	5,00		

